

FRANÇOIS AUGER
Commissaire aux Comptes

Carole PIONNIER
Florence FRANÇOIS
Yannick MAURY

Associés

SFIC

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

Bureaux : 3, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE – 75008 – PARIS
19, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – 78000 - VERSAILLES

RÉCEPTION
SUR RENDEZ-VOUS

TÉL. 01.39.50.06.97

FAX. 01.39.49.03.05



CHARISMA PLEIN EVANGILE

**Association déclarée, régie par la loi
du 9 décembre 1905 et du décret du 16 mars 1906
Siège social : 7, rue Isaac Newton – 93150 LE BLANC-MESNIL**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

CHARISMA PLEIN EVANGILE

**Association déclarée, régie par la loi
du 9 décembre 1905 et du décret du 16 mars 1906
Siège social : 7, rue Isaac Newton – 93150 LE BLANC-MESNIL**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Autres éléments significatifs* » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

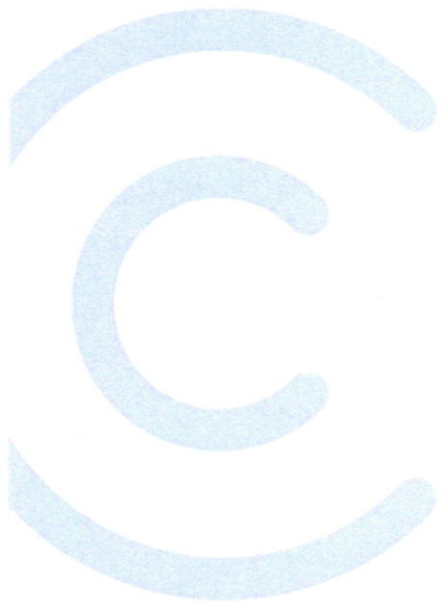
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.



Versailles, le 9 avril 2020



SFIC

Commissaire aux comptes

François AUGER

Gérant – Associé

Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 175 000		1 175 000	1 175 000
Constructions	3 691 379	1 502 633	2 188 745	2 339 233
Installations techniques, matériel et outillage	227 430	54 145	173 285	41 781
Autres immobilisations corporelles	3 073 532	2 362 739	710 793	689 687
Immob. en cours / Avances et acomptes	19 224		19 224	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 064		22 064	20 714
ACTIF IMMOBILISE	8 208 629	3 919 517	4 289 112	4 266 414
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	2 857 199		2 857 199	2 812 451
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 591 372		7 591 372	6 743 460
Charges constatées d'avance	7 200		7 200	15 227
ACTIF CIRCULANT	10 455 770		10 455 770	9 571 138
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	18 664 399	3 919 517	14 744 882	13 837 552

 Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	10 577 769	9 659 093
RESULTAT DE L'EXERCICE	817 107	918 677
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	11 394 876	10 577 769
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	2 804 615	2 804 615
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 804 615	2 804 615
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	5 000	
FONDS DEDIES	5 000	
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 336	125 927
Dettes fiscales et sociales	364 948	329 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 106	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	540 390	455 168
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	14 744 882	13 837 552

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge	50 396	0,92	42 562	0,78	7 835	18,41
Collectes	5 469 459	100,00	5 464 689	100,00	4 770	0,09
Cotisations						
Autres produits	2 333	0,04	611	0,01	1 722	282,01
Produits d'exploitation	5 522 188	100,96	5 507 861	100,79	14 327	0,26
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières			70		-70	-100,00
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	1 841 558	33,67	1 861 245	34,06	-19 687	-1,06
Impôts et taxes	236 877	4,33	230 655	4,22	6 222	2,70
Salaires et Traitements	1 611 691	29,47	1 430 315	26,17	181 376	12,68
Charges sociales	606 648	11,09	570 471	10,44	36 177	6,34
Amortissements et provisions	406 124	7,43	384 780	7,04	21 345	5,55
Autres charges	4 076	0,07	3 609	0,07	467	12,93
Charges d'exploitation	4 706 974	86,06	4 481 144	82,00	225 830	5,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	815 214	14,90	1 026 717	18,79	-211 503	-20,60
Opérations faites en commun						
Produits financiers	21 869	0,40	25 985	0,48	-4 116	-15,84
Charges financières						
Résultat financier	21 869	0,40	25 985	0,48	-4 116	-15,84
RESULTAT COURANT	837 083	15,30	1 052 702	19,26	-215 619	-20,48
Produits exceptionnels	700	0,01			700	
Charges exceptionnelles	10 410	0,19	127 790	2,34	-117 379	-91,85
Résultat exceptionnel	-9 710	-0,18	-127 790	-2,34	118 079	-92,40
Impôts sur les bénéfices	5 265	0,10	6 236	0,11	-971	-15,57
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser	5 000	0,09			5 000	
EXCEDENT OU DEFICIT	817 107	14,94	918 677	16,81	-101 569	-11,06
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CHARISMA PLEIN EVANGILE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 14 744 882 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 817 107 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur CRC 99.01 .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 1 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Autres éléments significatifs

L'association est en litige avec le Trésor Public au sujet du caractère désintéressé de sa gestion sur la période 2006 2008.

L'Eglise a été condamnée en première instance devant le Tribunal administratif de Montreuil (jugement rendu le 07/04/2015).

Condamnation confirmée devant la Cour administrative d'appel de Versailles (jugement rendu le 25/10/2018). Elle est actuellement en attente de l'acceptation d'un pourvoi en cassation.

Synthèse des sommes en risque pour l'exercice 2016 et non provisionnées:

Droits "impôt sur les sociétés"	431 832
Majoration de 40%	127 733
Intérêts de retard	<u>55 274</u>
Total :	659 839

Synthèse des sommes en risque pour l'exercice 2017 et non provisionnées:

Droits "impôt sur les sociétés"	475 916
Majoration de 40%	190 367
Intérêts de retard	<u>38 073</u>
Total :	704 356

Synthèse des sommes en risque pour l'exercice 2018 et non provisionnées:

Droits "impôt sur les sociétés"	374 802
Majoration de 40%	149 921
Intérêts de retard	<u>5 997</u>
Total :	530 720

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	1 175 000			1 175 000
- Constructions sur sol propre	3 525 000			3 525 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	166 379			166 379
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	80 614	146 816		227 430
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 041 255	82 942		2 124 197
- Matériel de transport	357 920	162 491	51 915	468 496
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	464 841	15 998		480 839
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		19 224		19 224
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 811 009	427 472	51 915	8 186 565
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 714	1 350		22 064
Immobilisations financières	20 714	1 350		22 064
ACTIF IMMOBILISE	7 831 722	428 822	51 915	8 208 629

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		427 472	1 350	428 822
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		427 472	1 350	428 822
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		51 915		51 915
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		51 915		51 915

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 332 842	141 000		1 473 842
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	19 304	9 488		28 792
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 833	15 312		54 145
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 474 927	168 112		1 643 040
- Matériel de transport	274 275	51 073	51 915	273 433
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	425 126	21 140		446 266
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 565 308	406 124	51 915	3 919 517
ACTIF IMMOBILISE	3 565 308	406 124	51 915	3 919 517

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 886 462 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 064		22 064
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 857 199	2 857 199	
Charges constatées d'avance	7 200	7 200	
Total	2 886 462	2 864 399	22 064
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	21 866
Total	21 866

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 898 890				1 898 890
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	905 725				905 725
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	2 804 615				2 804 615
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		5 000			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 540 390 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 336	174 336		
Dettes fiscales et sociales	364 948	364 948		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 106	1 106		
Produits constatés d'avance				
Total	540 390	540 390		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parve	132 904
Dettes provis. pr congés à payer	110 251
Personnel - autres charges à payer	52 000
Charges sociales s/congés à payer	41 807
Etat - autres charges à payer	19 309
Formation professionnelle	15 282
Taxe sur les salaires	1 468
Agefiph	6 639
Total	379 661

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 410	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		700
TOTAL	10 410	700